

CONTACT

**Chambre d'Agriculture
d'Indre-et-Loire**

38 rue Augustin Fresnel

BP 50139

37171 Chambray-lès-Tours cedex

www.cda37.fr

Pôle Exploitation



Corinne COULON,

Assistante de pôle

Tél. : 02 47 48 37 13

mail : installation@cda37.fr

Votre
Chambre d'agriculture
EST CERTIFIÉE
pour ses activités
de conseil

Nos prestations sont réalisées dans le respect d'un code d'éthique. Informations consultables sur le site internet de la Chambre d'Agriculture 37 : www.cda37.fr



Relancer son exploitation

*Surmonter, comprendre et rebondir
lorsque l'exploitation traverse
des difficultés économiques*



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE-ET-LOIRE

TERRES d'AVENIR



Relancer son exploitation

Vous aider à comprendre votre situation et prendre les bonnes décisions

Vous souhaitez

- ✓ Faire un point de votre situation économique.
- ✓ Surmonter vos difficultés économiques.
- ✓ Prendre les décisions adaptées à votre situation et aux perspectives de redressement.

Nous réalisons

- ✓ Un état des lieux.
- ✓ Un chiffrage des perspectives.
- ✓ Des préconisations d'améliorations.
- ✓ L'établissement des documents nécessaires dans les phases de procédures judiciaires.

Vous obtenez

- ✓ Un diagnostic de votre situation avec les outils adaptés (audit, budget en trésorerie, proposition de plan d'étalement).
- ✓ Une médiation avec vos créanciers (en partenariat avec AIDE 37).
- ✓ Des études et accompagnements pendant la phase d'élaboration et de négociation du plan.

Public

- ✓ Les exploitations qui rencontrent des difficultés de trésorerie soit conjoncturelles, soit structurelles.

Durée

- 2 niveaux d'intervention
- ✓ niveau 1 : 2 jours
- ✓ niveau 2 : 4 jours



Tarifs et conditions de vente

- ✓ Selon tarif en vigueur.
- ✓ Pris en charge par la Chambre d'Agriculture 37 et subvention Aide 37.
- ✓ Frais de déplacement à la charge du client.

Modalités

- ✓ Prestation individuelle sur site et/ou au bureau et déplacements.

Conseillers réalisateurs

- ✓ Conseillers de gestion.

Les +

- ✓ Un accompagnement avec des médiateurs reconnus par le Tribunal de Grande Instance.
- ✓ Des experts en redressement d'entreprise.
- ✓ Un soutien financier des OPA du département.